

**DÉCISION PRISE EN APPLICATION  
DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

-----

**OBJET : TRAVAUX D'INSTALLATION DE L'INFRASTRUCTURE ET DES RÉSEAUX D'UNE EXTENSION AU SYSTÈME DE VIDÉO PROTECTION ET FOURNITURE DES MATÉRIELS DE VISUALISATION ET DE GESTION, ANNEE 2017-2018.**

**LE MAIRE DU PERREUX SUR MARNE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,  
**VU** la délibération du Conseil Municipal du 2 décembre 2016 portant délégation de pouvoir au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** les arrêtés de délégation à Madame Yolande WOITIEZ en date des 3 et 6 décembre 2016,  
**VU** la nécessité pour la ville de procéder aux travaux d'installation de l'infrastructure et des réseaux d'une extension au système de vidéo protection et fournitures des matériels de visualisation et de gestion, année 2017-2018, et représentant une dépense d'un montant de 253 402,32 € HT,  
**CONSIDÉRANT** qu'il convient de désigner un prestataire,  
**VU** la consultation sous forme de marché public à procédure adaptée restreinte,  
**VU** l'offre de la société SPIE CityNetworks - 22 rue Gustave Eiffel ZI la Marinière BP70, 91071 BONDOUFLE CEDEX - pour assurer ces prestations,

**DÉCIDE :**

**ARTICLE 1** – La proposition de la société SPIE CityNetworks - 22 rue Gustave Eiffel, ZI la Marinière BP70, 91071 BONDOUFLE CEDEX - pour faire exécuter les travaux d'installation de l'infrastructure et des réseaux d'une extension au système de vidéo protection et fournitures des matériels de visualisation et de gestion, année 2017-2018, représentant une dépense d'un montant de 253 402,32 € HT, est acceptée.

**ARTICLE 2** – Madame le Maire est autorisée à signer le marché public avec la société SPIE CityNetworks.

**ARTICLE 3** – La dépense sera prévue au budget en cours.

Fait en Mairie du Perreux-sur-Marne, le seize juin deux mille dix-sept.

REQU en	Préfecture de Créteil le :
	16.06.2017
AFFICHE le :	16.06.2017

